

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 28 mars 2022 à 18 h en visioconférence.

Sont présents : Maire Mario Côté

Conseiller district N° 1 Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2 Lilian Steudler
Conseiller district N° 3 André Courtemanche

Conseiller district N° 4 Michel Bergeron
Conseiller district N° 5 Adrien Steudler

Conseillère district N° 6 Louise Lafrance Lecours

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation prévu par la loi.

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

Séance du conseil tenue par visioconférence

2022-03-064

Sous la recommandation du ministère de la Santé et des Services sociaux, de ne pas socialiser afin de protéger la santé de la population concernant la propagation de la COVID-19, il est permis au conseil de siéger à distance. Le public est invité à se joindre à la séance.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 18 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉSOLUTIONS

- 3.1 Octroi de mandat Plans et devis Centre communautaire
- 3.2 Appui Organisation des festivités de la Fête nationale
- 3.3 Octroi de mandat Lotissement Terrain du CPE
- 3.4 Embauche d'une stagiaire en environnement

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-03-065



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire

Mario Côté;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté avec les

modifications suivantes:

Retrait du point 3.4.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 Octroi de mandat - Plans et devis - Centre communautaire

2022-03-066

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière du Fonds

canadien de revitalisation des communautés pour la

réfection du centre communautaire;

ATTENDU QUE des plans et des devis sont nécessaires;

ATTENDU QUE la pénurie de la main-d'œuvre allonge les délais de

réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit réaliser ces travaux à courte

échéance pour bénéficier des fonds;

ATTENDU QUE la firme Architech Design est le plus bas

soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine octroie le contrat de plans et

devis de la réfection du centre communautaire à la firme Architech Design pour un montant de 62 600 \$

excluant les taxes applicables.

3.2 Appui – Organisation des festivités de la Fête nationale

2022-03-067

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité appuie monsieur Jasmin Desmarais,

président des Loisirs de Racine Inc., dans le dépôt de sa demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2022.

3.3 Octroi de mandat – Lotissement – Terrain du CPE

2022-03-068

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine fera don d'un terrain afin que

soit aménagé un centre de la petite enfance (CPE);

ATTENDU QUE l'aménagement d'un CPE nécessite un terrain de

trente mille (30 000) pieds carrés;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



ATTENDU QUE le terrain prévu a une superficie de plus de soixante-

six mille (66 000) pieds carrés;

ATTENDU QUE suite à l'implantation du CPE, la Municipalité souhaite

utiliser la partie résiduelle du terrain pour y aménager

une installation de type parc;

ATTENDU QUE cette démarche demande une modification cadastrale.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les mandats de modification cadastrale et de

piquetage visant le terrain du futur CPE soient confiés à Groupe HBG pour un montant approximatif de 3000

\$ excluant les taxes applicables.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 18 h 15 et se termine à 18 h 20.

Les points suivants ont été discutés :

- Travaux Centre communautaire;
- Disponibilité des plans d'architecte Centre communautaire.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-03-069

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, propose la levée de la séance à 18 h 21.

Mario Côté	Lyne Gaudreau
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière